



Espace occupant

# Ranger les documents de la maison

Classer chaque papier dans sa catégorie : chacune dit combien de temps le

O10 · Procédure pas à pas

## POUR QUI

- Tout occupant.

## CE QUE VOUS OBTENEZ

- Des documents rangés par catégorie, avec la durée de conservation conseillée.

## À PRÉVOIR

- Durée : 5 minutes
- Le document à déposer

## Les étapes

- 1 Ouvrez Mes documents
- 2 Déposez le document
- 3 Ouvrez ou supprimez une pièce

## 1 Ouvrez Mes documents

Dans le menu de gauche, cliquez sur **Mes documents**. Chaque catégorie rappelle combien de temps garder ses papiers : l'acte de propriété sans limite, l'assurance deux ans après la fin du contrat, les factures de travaux dix ans pour le gros œuvre.

**Mes documents**

Chaque papier de la maison se range dans sa catégorie, qui dit combien de temps le garder.

**Acte de propriété** 1

Sans limite : il prouve que le bien est à vous.

| Nom                         | Catégorie         | Déposé le  | Actions |
|-----------------------------|-------------------|------------|---------|
| acte-de-vente-cerisiers.pdf | Acte de propriété | 20/04/2024 |         |

**Assurance habitation** 1

Deux ans après la fin du contrat : c'est le délai pour agir contre l'assureur.

| Nom | Catégorie | Déposé le | Actions |
|-----|-----------|-----------|---------|
|-----|-----------|-----------|---------|

1 L'onglet **Mes documents**.

2 Déposer un document.

## 2 Déposez le document

Cliquez sur **Déposer un document**, choisissez le **fichier**, son **type** et le logement, puis **Déposer**. Le document rejoint sa catégorie.

Les champs marqués \* sont obligatoires. Les autres peuvent être laissés vides.

**Fichier \***

Prendre en photo

Choisir un fichier ou une photo

Un papier de plusieurs pages ?  
Photographiez-les l'une après l'autre :  
elles forment un seul document PDF.

**Catégorie \***

Acte de propriété

Déposer

1 Le **fichier**.

2 Le **type**.

### 3 Ouvrez ou supprimez une pièce

L'œil ouvre le document, la corbeille le supprime.

## Et ensuite

- Déclarer un sinistre (procédure O11).